

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CD34

présenté par
M. Meurin**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	4 297 508	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	4 297 508
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
TOTAUX	4 297 508	4 297 508
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 4 297 508 en AE et CP :

- 4 207 508 euros dans le programme 217 de l'action 25 - commission nationale du débat public et 90 000 euros de l'action 27 - commission de régulation de l'énergie
- ce qui donne un montant de 4 297 508 euros vers le programme 203 Infrastructures et services de transports, action 04 - routes-entretien.

Alors qu'en 2012, les routes françaises étaient classées au premier rang mondial du classement du Forum économique international, en 2018, la France est tombée à la dix-septième place.

En 2023, l'observatoire national de la route constatait dans son rapport qu'en 2022, en analyse tendancielle de l'état du réseau au niveau global 10,2 % des routes était en mauvais état et 24 % nécessitait un entretien. Soit à peu près un tiers des routes.

Or, l'état des routes contribue à la mortalité routière. Le financement des routes doit donc être à la hauteur de l'enjeu, pour la sécurité des usagers du réseau routier.